

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique PILOT

de la société PHILAGRO France

enregistrée sous le n°2017-1278

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 12 décembre 2017,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

| | |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Noms du produit | PILOT SMILAX COURSIER LARIO TARGA SUPER |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | PHILAGRO France 10A rue de la Voie Lactée, Parc d'Affaires de Crécy, 69370 Saint Didier au Mont d'Or, FRANCE |
| Formulation | Concentré émulsionnable (EC) |
| Contenant | 50 g/L - quizalofop-P-éthyl |
| Numéro d'intrant | 9500040 |
| Numéro d'AMM | 9500040 |
| Fonction | Herbicide |
| Gamme d'usages | Professionnel |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

06 MARS 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

| Emballage | Contenance |
|------------------------------------------------------------------|------------|
| Bouteilles en polyéthylène haute densité / éthylène vinyl alcool | 1 L |
| Bidons en polyéthylène haute densité / éthylène vinyl alcool | 5 L ; 10 L |
| Bouteilles en polyéthylène haute densité fluoré | 1 L |
| Bidons en polyéthylène haute densité fluoré | 5 L ; 10 L |